

23-TPIT-063

Consultation M2M

Besoins

GRDF recherche des prestataires en capacité de fournir les services de télécommunication dit machine-to-machine (M2M) entre des équipements GRDF (Équipements de mesures, concentrateurs, outils de mobilité) et des SI, afin d'échanger des données et des alarmes avec ces équipements, dans le respect des normes de cybersécurité.

Le prestataire devra fournir des cartes SIM M2M paramétrées de manière à accrocher, en roaming, l'antenne opérateur ayant la meilleure réception.

Ces cartes SIMS seront utilisées pour fournir les moyens de communication (data et SMS) entre les équipements GRDF situés en France métropolitaine et le datacenter de GRDF. Ces cartes seront mises à disposition avec les services associés : gestion, portail d'administration, supervision, etc...

Attendus

Afin de répondre aux besoins, les soumissionnaires devront démontrer leurs capacité à mettre en place un point de livraison sur le datacenter de GRDF ainsi que les interconnexions d'une part avec le réseau mobile et d'autre part avec le réseau de GRDF.

Les soumissionnaires devront également être en mesure de proposer les volumes de SIM attendus en respectant les contraintes demandées par GRDF :

- Diffusion des SIMs décentralisée en région,
- Reprise de cartes SIM eUCC du parc existant via swap opérateur,
- Caractéristiques techniques physiques spécifiques en fonction des usages : cartes durcies, environnement contraint, etc...
- Format et type des cartes respectant les besoins GRDF afin d'être compatibles avec les modems existants (2FF, 3FF, format eUCC swappable, compatibles 3G, 4G LTEM, etc...)
- Paramétrages usine conformes au souhait de GRDF (code PIN, PLMN list, etc...)

Exigences

Les soumissionnaires devront se conformer aux exigences de GRDF concernant les délais de déploiement de la solution, les enjeux de Cybersécurité, la production documentaire, les processus de facturation, le respect des normes de qualité ainsi que la Responsabilité Sociale et Environnementale.